

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'organisation
matérielle et financière et des
structures de l'enseignement
fondamental et de
l'enseignement spécial.

CIRCULAIRE N° 00655

DATE 14/10/2003

- A Monsieur le Ministre-Membre du Collège de la
Commission communautaire chargé de
l'enseignement
- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements
d'enseignement spécial libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil
d'enseignement spécial, organisés par la Communauté
française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres
d'enseignement spécial subventionnés par la
Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions
Consultatives de l'Enseignement spécial

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécial,
 - Aux Vérificateurs de l'enseignement spécial,
 - Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés et
subventionnés par la Communauté française,
 - Aux Associations de parents,
 - Aux Organisations syndicales,
 - Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement
spécial.
-

CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT SPECIAL

ANNEE SCOLAIRE : 2003-2004

VOLUME 2

Relevé des modifications

Errata Volume 1

Les modifications proposées sont de simples corrections de forme qui nuisaient à la bonne compréhension du texte sauf le tableau de la page 36 dans lequel il y avait deux erreurs de retranscription.

Circulaire n° 13

La liste des organismes a été mise à jour conformément aux directives de Monsieur le Ministre. Le contenu de la circulaire n° 504 a également été rappelé.

Circulaire n° 14

Les attributions des vérificateurs ont été modifiés.

Circulaire n° 15

Le modèle de l'attestation délivrée en cas de perte du certificat de qualification par l'élève a été ajouté en annexe 8.

Circulaire n° 18

Les tableaux reprenant les horaires des classes et des membres des personnels ont été modifiés à la demande du service d'inspection pédagogique.

TABLE DES MATIERES

RELEVÉ DES MODIFICATIONS	2
ERRATA VOLUME I.....	4
CIRCULAIRE N° 13.....	5
LISTE DES ORGANISMES HABILITES A DELIVRER LE RAPPORT D'INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIAL.	5
CIRCULAIRE N° 14.....	30
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS.....	30
CIRCULAIRE N° 15.....	42
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION	42
CIRCULAIRE N° 16.....	67
LA PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.....	67
CIRCULAIRE N° 17.....	69
PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	69
CIRCULAIRE N°18.....	71
ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL.....	71
CIRCULAIRE N°19.....	89
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIAL ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	89
CIRCULAIRE N 20	92
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES, POUR INFORMATION, AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIAL SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.	92
CIRCULAIRE N 21	96
FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.....	96
CIRCULAIRE N 22	99
FORMATION CONTINUEE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL ET SECONDAIRE SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.	99

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'organisation
matérielle et financière et des
structures de l'enseignement
fondamental et de
l'enseignement spécial.

Réf. : ORG./2003-2004/ 18

CIRCULAIRE N°18

ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL ANNEE SCOLAIRE 2003-2004.

J'ai l'honneur de vous communiquer la liste complète des membres de l'inspection reprenant leur adresse, attributions et ressorts géographiques respectifs, ainsi que quelques considérations d'ordre général.

Les informations concernant les horaires des classes et des membres du personnel seront envoyés aux Inspecteurs compétents au plus tard le 20/10/2003 pour le Fondamental. En ce qui concerne l'enseignement secondaire la date est fixée au 31/10/2003. Vous trouverez en annexe les modèles des documents à utiliser.

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial,

P. HAZETTE.

I. LISTE DES MEMBRES DE L'INSPECTION - ATTRIBUTIONS - RESSORT GEOGRAPHIQUE

1) Inspecteur coordonnateur

Coordination pédagogique et administrative de l'inspection de l'enseignement spécial maternel, primaire et secondaire.

Madame D. **CHOUKART-STEENSELS**
Quartier des Arcades – Bloc F – 3^{ème} étage
Bureau n° 3023
Boulevard Pachéco, 19, boîte O
1010 BRUXELLES
E-mail : danielle.choukart@cfwb.be

Secrétariat : Madame **DEBATY**
☎ 02/210.58.76 – Fax : 02/210.59.09
E-mail : claudine.debaty@cfwb.be

2) Inspection de l'enseignement maternel et primaire (à l'exception des cours de religion et de morale)

Monsieur **Roger BOLLY**
Chaussée de Wavre, 91
4250 WANZE
Tel/Fax : 085/21.12.08

Province de Namur (à l'exception
de l'arrondissement de Dinant
Province du Hainaut
- arrondissement de Charleroi
- Brainle-Le-Comte
- Ham-Sur-Heure - Nalines
Région de Bruxelles-Capitale
Ville de Huy

Monsieur **Edmond DEBOUNY**
Avenue Reine Elisabeth, 21
4820 DISON
Tél/Fax : 087/33.83.17
E-mail : edmond.debouny@swing.be

Province de Liège (à l'exclusion de la Ville
de Huy)
Province de Namur :
- Arrondissement de Dinant
F.B.A.

Madame **Marie-Louise WILMART-PIROTTE**
Rue sur les Vignes, 10B
5300 ANDENNE
Tél : 085/84.35.80

Province du Brabant wallon
Province du Luxembourg
Province du Hainaut :
- Arrondissements d'Ath, de Mons et de Mouscron
- Arrondissement de Soignies (à l'exception de Braine-
Le-Comte)
- Arrondissement de Thuin (à l'exception de Ham-sur-
Heure – Nalines)
- Arrondissement de Tournai

3) Inspection de l'enseignement spécial secondaire

(à l'exception des cours de religion et de morale)

Madame Fernande SCHMITZ-BALBEUR Rue des 4 vents, 76 6700 ARLON Tél/. : 063/21.63.54 Fax :063/21.67.50 E-mail : lindaschmitz@skynet.be	cours relevant des secteurs : SERVICE AUX PERSONNES, HABILLEMENT, HÔTELLERIE-ALIMENTATION
Monsieur Henri BOUSMAN Allée de la Fontaine, 17 5651 BERZEE Tél/Fax : 071/61.18.24	langue maternelle, actualité, histoire, langues
Madame D. CHOUKART-STEENSELS Chaussée romaine, 21 4263 BRAIVES Tél/Fax : 019/58.83.85 E-mail : danielle.choukart@cfwb.be	Accompagnement pédagogique général des membres du personnel directeur et enseignant des formes 1 et 2 de l'enseignement secondaire spécial.
Monsieur Jean-Paul VAN PUTTE Avenue de Criel 29 5370 HAVELANGE Tél/Fax : 083/63.38.28 E-mail : jp.vanputte@skynet.be	cours relevant du secteur : CONSTRUCTION
Monsieur Pierre FENAILLE Rue de Page, 2 4219 MEEFFE Tél/Fax.: 081/85.64.57	cours relevant des secteurs : AGRONOMIE, INDUSTRIE et ARTS APPLIQUES
Monsieur Yvon MARCHAL Sart Paradis, 37 5100 WEPION Tel : 0475/65.58.11 Fax : 081/40.33.53 E-mail : yvon.marchal@swing.be	Education physique
Monsieur André CAUSSIN Rue des Crêtes, 36 5170 PROFONDVILLE Tél/Fax : 081/41.16.90 E-mail : andré.caussin@wanadoo.be	Mathématiques, sciences, géographie informatique, ainsi que les cours spécifiques du secteur ECONOMIE
Madame Eliane VANHAM Clos du Grand Sart, 57 4607 MORTROUX Tél/Fax: 04/376.66.89 E-mail : eliane.vanham@swing.be	Education plastique – Education musicale

4. **Inspection de l'enseignement spécial - autres fonctions :**

Monsieur Jean-Claude **DE VREESE**
Rue du Pont Spilet, 19
1470 GENAPPE
Tél/Fax : 010/61.46.83
E-mail : jeanclaude.devreese@swing.be

personnel paramédical
personnel psychologique

Monsieur Julien **BERTRANG**
Pré Mathy, 15
4910 POLLEUR
Tél/Fax : 087/22.73.28
E-mail : julien.bertrang@swing.be

personnel auxiliaire d'éducation
personnel social

5. **Inspection des cours philosophiques**

Morale non confessionnelle

Monsieur BASTIEN Michel
Rue de Virginal, 3
7090 HENNUYERES

Enseignement secondaire spécial
Province de Hainaut sauf les
arrondissements de Mouscron et de Tournai.
Provinces de Luxembourg et de Namur

Madame LEGROS Catherine
Avenue de la petite Espinette, 7A
1180 BRUXELLES

Enseignement secondaire spécial :
Province du Brabant wallon;
Bruxelles-Capitale;
Arrondissements de Mouscron et de Tournai;
Province de Liège.

Mademoiselle VANDERPERRE Cécile
Avenue de Versailles, 50 bte 1
1020 BRUXELLES

Enseignement primaire spécial

Religion catholique

Monsieur ERNENS Eddy
Rue du Bois de Sclessin, 52
4031 ANGLEUR

Enseignement secondaire spécial
Provinces de Liège, de Luxembourg et
de Namur.

Monsieur HOMME Jean-Pierre
Docteur Grégoire, 49 bt 3
7100 LA LOUVIERE

Enseignement secondaire spécial :
Provinces du Brabant wallon et de Hainaut;
Bruxelles-Capitale.

Monsieur Joseph JALLET
Rue St Hubert, 5
5590 CINEY
Tel. : 083/21.82.04

Enseignement primaire spécial organisé par
Communauté Française.

Inspecteurs diocésains

Enseignement primaire spécial officiel et non confessionnel

INSPECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIAL OFFICIEL ET NON CONFESSIONNEL

BRABANT

Inspecteur principal : INSTALLE Pierre (abbé), rue des Paysagistes 13, 1160 BRUXELLES
02/660.44.61 (+ Fax)

BRUXELLES A (1) : DE DUYSCHAEVER Christian (abbé), rue de Gravelines 41, 1000 BRUXELLES
02/280.00.09 (+ Fax)

BRUXELLES B (1) : AERENS Luc, chaussée de Tervuren 89, 1160 BRUXELLES
02/673.89.39 – Fax 02/672.43.89

NIVELLES : CANTINEAU Brigitte, allée de Clerlande 3, 1340 OTTIGNIES
010/41.50.40 (+ Fax) - 0478/49.16.12

(1) Les communes relevant de BRUXELLES A sont : BRUXELLES, ETTERBEEK, EVERE, GANSHOREN,
JETTE-SAINT-PIERRE, SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, SCHAERBEEK, WOLUWE-ST-PIERRE.
WOLUWE-ST-LAMBERT.

Les communes relevant de BRUXELLES B sont : ANDERLECHT, AUDERGHEM, BERCHEM-ST-AGATHE,
FOREST, IXELLES, KOEKELBRG, MOLENBEEK-ST-JEAN, ST-GILLES, UCCLE, WATERMAEL-
BOITSFORT.

HAINAUT

Inspecteur principal : CARLIER André rue de l'Europe, 44 – 7090 BRAINE-LE-COMTE
067/56.02.69 (+ Fax)

CHARLEROI : BAUTHIER Patrick rue de Cambrai, 21 5620 FLORENNES
071/68.95.59

MONS : BERTOLDI épouse LAURENT Anita rue des Laperteaux, 22 – 7110 MAURAGE
064/66.28.87

TOURNAI : TOUSSEIN René (Abbé) rue Roger Decoene 18/1B 7700 MOUSCRON
056/33.79.08

LIEGE

Inspecteur principal : LOUIS Alfred rue Redoute, 26 4920 REMOUCHAMPS
04/384.58.12

Canton germanophone Eupen-Saint-Vith

MARGRAFF Wilhelm (Abbé) Marktplatz, 19 4750 Bütgenbach
080/44.66.03 – Fax : 080/44.76.03

HUY : VIERSET Pierre (abbé) rue Fond Saint-Servais, 16 4000 LIEGE – 04/223.79.66

LIEGE : de FABRIBECKERS épouse de VILLENFAGNE Marie-Bénédicte rue du Château, 15
4280 HANNUT 019/51.20.53

VERVIERS (sauf canton germanophone Eupen-Saint-Vith) CORMAN Joseph Thier Martin, 109
4651 BATTICE 087/67.83.09

LUXEMBOURG

MARCHE

Inspecteur principal : VINCENT Michel (abbé), avenue Tagnon 4, 6850 CARLSBOURG –
061/53.31.74

ARLON-VIRTON : BARREAU Thierry, rue de Maissin, 5 6850 PALISEUL – 061/53.52.11

NAMUR

Inspecteur principal : DECHAMBRE Georges (abbé), Le Neptune rue Père Cambier, 10
5000 NAMUR 081/74.54.00

NAMUR : ROBERTI de WINGHE épouse de MONTPELLIER Anne-Catherine rue du Moulin, 7
5537 DENEÉ – 071/79.81.32 - 071/79.89.44 - Fax : 071/79.98.38

DINANT-PHILIPPEVILLE : MAHIAT Jean-Pierre rue de l’Eglise, 1 – 5300 SEILLES (ANDENNE)
085/82.67.14

Religion protestante

Monsieur Jean-Louis RAVET
Rue des Echevins, 51
1050 BRUXELLES
Tél. : 02/640.70.36
Fax : 02/640.70.36
E-mail : jean-louis.ravet@cfwb.be

Enseignement primaire et secondaire spécial

Province du Brabant Wallon
Province du Hainaut
Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur Guy RAINOTTE
Rue du Tricointe, 20
5530 YVOIR
Tél. : 082/61.42.67
Fax : 082/61.41.56
E-mail : guy.rainotte@cfwb.be

Enseignement primaire et secondaire spécial

Province de Liège
Province de Luxembourg
Province de Namur
F.B.A.

Religion israélite

Monsieur GUIGUI Albert
Place de Bastogne, 30
1080 BRUXELLES

Enseignement primaire spécial et
enseignement secondaire spécial

- 5.1. En ce qui concerne les cours de morale et de religion, les chefs d'établissement sont invités à communiquer aux inspectrices et inspecteurs ci-après les horaires et renseignements relatifs aux membres du personnel assurant ces cours ainsi que les documents prévus par les circulaires relatives à la formation en cours de carrière.

II. ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES EDUCATIVES TANT DANS L'ENSEIGNEMENT ORGANISE QUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE, POUR LES STRUCTURES EXPERIMENTALES ACCUEILLANT DE ELEVES AUTISTES, DES ELEVES POLYHANDICAPES ET DES ELEVES APHASIQUES/DYSPHASIQUES.

1. L'accompagnement des équipes éducatives se fait notamment en référence aux dispositions de la loi du 29 mai 1959 (Pacte scolaire) et du décret de la Communauté française de juillet 1997 relatif aux missions de l'enseignement et aux structures propres à les atteindre.
2. Dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, cet accompagnement se réalise notamment en liaison avec l'efficacité de l'enseignement, le respect des programmes, la mise en oeuvre des dispositions décrétales, ... à l'exception de ce qui relève des méthodes.
3. Enseignement fondamental spécial.
L'inspection des activités éducatives sera menée, selon la répartition géographique des écoles, par Monsieur l'Inspecteur R. BOLLY et Monsieur l'Inspecteur E. DEBOUNY en collaboration avec
 - * Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical) ;
 - * Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel social).
4. Enseignement secondaire spécial.
Dans sa dimension pédagogique globale, l'inspection des activités éducatives sera menée par Madame l'Inspectrice D. CHOUKART.
Cette inspection reposera aussi sur la collaboration avec :
 - *Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical et personnel psychologique).
 - *Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel auxiliaire d'éducation et personnel social).

5. Internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanent organisés par la Communauté française.

L'Inspection des activités, selon leurs spécificités, sera réalisée Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE et Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG.

Les éléments et les conclusions des inspections seront repris dans un rapport établi collégalement par les deux membres du service d'inspection.

6. Synthèse annuelle des activités.

- 6.1. A la date prévue par l'inspecteur coordonnateur, chaque membre du service d'inspection lui remet un rapport portant, tant pour l'enseignement spécial organisé par la Communauté française que pour l'enseignement subventionné par la Communauté française, sur :
- * l'efficacité globale des activités éducatives ;
 - * les collaborations développées au sein des établissements ;
 - * la compétence professionnelle des membres des équipes éducatives ;
 - * les effets éventuels d'activités de formation en cours de carrière ;
 - * les besoins d'activités de formation en cours de carrière ;
- * tout élément susceptible de faire progresser la qualité de l'éducation des élèves concernés.
- 6.2. Pour le 15 juillet de chaque année, l'inspecteur coordonnateur adresse au Ministre un rapport global portant sur l'enseignement et l'éducation développés dans les structures qui accueillent des élèves autistes, polyhandicapés et aphasiques/dysphasiques.

III RECOMMANDATION GENERALE

Toute absence de plus d'un jour de tout membre du personnel sera signalée à l'inspection compétente dans les plus brefs délais. Toute entrée en fonction d'un membre du personnel sera signalée dès le premier jour à l'inspection compétente.

FORMULE II

LISTE DU PERSONNEL – ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL

- N.B. 1.Colonne 4 (maturité), utilisez :
- M I pour le niveau des apprentissages scolaires
 - M II pour le niveau des premiers apprentissages scolaires
 - M III pour le niveau de maîtrise et de développement des acquis
 - M IV pour le niveau de l'utilisation fonctionnelle des acquis (notamment les enfants de 12 ans et plus)
2. Colonne 6 (T.S.D.) utilisez :
- T pour temporaire
 - T P pour temporaire prioritaire
 - D pour définitif

NOMBRE DE CLASSES MATERNELLES :				NOMBRE DE CLASSE PRIMAIRES :			
Titulaires	Nombre d'élèves	Type(s)	Maturité(s)	Situation administrative			Adresse et N° de téléphone
				Titre(s)	T.S.D.	Certificat à l'ens. spécial	
Enseignement maternel							
Enseignement primaire							

--	--	--	--	--	--	--	--

FORMULE III	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SPECIAL FONDAMENTAL	ANNE SCOLAIRE 2003/2004
-------------	-----------------------------	----------------------------------	-------------------------

Matricule :
Etablissement :
Adresse :

Téléphone :
Classe de : élèves
Niveau : Maturité
Type(s) :

Matricule :

FONCTION :

Nom et prénom :

N.B. : Dans la grille des titulaires de classe, INSCRIRE EN ROUGE les période assurées par un maître spécial.

Deh à	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

N.B. Document F.1. approuvé le /...../.....

Vu et approuvé,

Le Chef d'établissement,

Ens. Maternel

Ens. Primaire

L.M. :
I. Math :
Expl. Env. :
Expl. Env. :
Ed. P.M.S. :
Act. C exp. :

Rel/Mor. :
L.M. :
Math. :
Expl. Env. :
Séc. rout. :
Act. conc. exp :

Ed. Phys. :
TOTAL / 28 périodes

Ed. Phys. :
TOTAL / 28 périodes

Etablissement :

FORMULE IV	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SPECIAL SECONDAIRE	ANNEE SCOLAIRE
------------	-----------------------------	---------------------------------	----------------

JOURS	HEURES	TYPE (1)	FORME (2)	SECTION/SECTEUR (3)	GROUPE METER FINALITE/SECTION PHASE (5)	PHASE OU ANNEE ETUDE (6)	COURS	Nbres élèves	LOCAL
LUNDI	1 2 3 4 5 6 7 8 9								
MARDI	1 2 3 4 5 6 7 8 9								
MERCR	1 2 3 4 5 6 7 8 9								
JEUDI	1 2 3 4 5 6 7 8 9								
VENDR	1 2 3 4 5 6 7 8 9								

Enseignant

NOM :

Prénom :

Titre (diplôme) :

Fonction :

Situation administrative :

Horaire : Nombres d'heures de cours :

Titulariat

Conseil de classe

Guidance

Travail en équipe

Autres :

TOTAL

Le chef d'établissement.

FORMULE VI - GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE - ENSEIGNEMENT SPECIAL: PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION ET SOCIAL – ANNEE SCOLAIRE 20...-20...

Etablissement: Téléphone:/..... Fax:/.....
 Adresse: E-mail:@.....

 Niveau: Types accueillis:

Nom, prénom: Date de naissance:/...../.....
 Epouse (pour les femmes mariées): Titre(s) (diplôme, établissement, année):.....

 Adresse:
 Situation administrative: T - TP - D - depuis le
 ACS – autre (à préciser)

FONCTION:
 Charge complète - incomplète (..... h / sem)

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Pour les prestations en **externat**, indiquer les heures des cours, les heures des surveillances, les heures d'études et/ou de remplacement fixées à l'horaire, l'heure de table, ...

Pour les prestations en **internat**, bien séparer les prestations de jour de celles de nuit (entre le coucher et le lever *des enfants*).
 (pour l'internat, toute autre grille comportant les mêmes données conviendra également).

Signature du membre du personnel,

Vu et approuvé par le chef d'établissement,

Enseignement secondaire spécial - Horaire général par classe ou par groupe d'élèves

Classe ou groupe d'élèves

Lundi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Mardi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Mercredi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Jeudi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Vendredi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										